
PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Parc des Expositions – 68000 COLMAR

10 MARS 2022

Adhérents présents :

ACTION ET COMPETENCE
AFFINAGE ET SAVEURS LOCALES
ALSACE MEDICAL SCHNEIDER
ASSURANCES SPIESSER FRANCK
ARCONIC ARCHITECTURAL PRODUCTS SAS
ASSOCIATION LES NUSSAKRACHER
ASSUR. LA MONDIALE GROUPE
CEKOME
CENTRE DE GESTION DU HAUT-RHIN
COMMUNE PORTE DU RIED
DESSINDUS
FAURECIA
FIBERWEB
FLTH SERVICES +
FONDERIE SCHLUMBERGER
GHAC ME ERIC JARDON
GIE RSM EST
GROUPE 2S
GROUPE LEADER – LEADER INTERIM 6768
KEOLIS 3 FRONTIERES
LIEBHERR FRANCE
LUCARNE M. LABERGER
MAIRIE
MAIRIE
MAIRIE
MAIRIE
MAIRIE
MAIRIE
MEDEF ALSACE
ME JARDON ERIC
MGEN
NSC GROUPE
N. SCHLUMBERGER
PARA MEDICAL HYGIENE
REGION ALSACE
SECURITAS FRANCE
SME – ROHMER SEBASTIEN
STE DES TRANSPORTS URBAINS
SUMI
SYLVIE ARMBRUSTER

COLMAR
SAINTE CROIX AUX MINES
INGERSHEIM
COLMAR
MERXHEIM
BREITENBACH
SCHILTIGHEIM
HOUSSEN
COLMAR
HOLTZWHR
COLMAR
PULVERSHEIM
BIESHEIM
GUEMAR
GUEBWILLER
COLMAR
COLMAR
BERGHEIM
COLMAR
SARREBOURG
COLMAR
GUEMAR
BIESHEIM
BREITENBACH
COLMAR
GUEBWILLER
RORSCHWIHR
THANNENKIRCH
COLMAR
COLMAR
TROIS EPIS
GUEBWILLER
GUEBWILLER
ENSISHEIM
STRASBOURG
MULHOUSE
BERGHEIM
COLMAR
BERGHEIM
AMMERSCHWIHR

Soit 40 entreprises et organismes représentés par 37 personnes

Membres du Bureau présents à l'Assemblée ou représentés :

M. F. REBERT, Président

ASSUR. LA MONDIALE GROUPE

Autres administrateurs présents :

M. P. CORTESE

N. SCHLUMBERGER

M. E. FURLAN

LIEBHERR FRANCE

M. M. LANTZ

LIEBHERR FRANCE

M. P. MEYBLUM

FIBERWEB FRANCE

M. F. SPIESSER

ALLIANZ ASSURANCES SPIESSER

M. B. TESCHNER

LIEBHERR COMPONENTS

M. C. WECK

ARCONIC ARCHITECTURAL PRODUCTS SAS

M. A. ZIMMERMANN

N. SCHLUMBERGER

Invités présents :

M. F.P. CARNET

AIST3F

M. Aymeric MERIOT

Huissier de Justice

Personnalités excusées :

- Les membres absents du Conseil d'Administration et de la Commission de Contrôle,
- Nombreux Maires de communes adhérentes,
- Nombreux Dirigeants d'entreprises, d'associations ou d'organismes.

Monsieur Francis REBERT, Président, ouvre la séance à 10 h 15 et souhaite la bienvenue à toute l'assistance ; il salue plus particulièrement

- Madame **Michèle SENGELEN-CHIODETTI**, Adjointe au Maire, Représentant Eric STRAUMANN, Maire de Colmar
- Monsieur **Frédéric TROSSAT**, Secrétaire Général du Medef Alsace
- Monsieur **Francis CARNET**, Directeur de l'AST3F – Saint-Louis
- Monsieur **Jean-Michel COUCHOT**, Commissaire aux Comptes

Il excuse l'absence des personnalités mentionnées ci-dessus.

1/ Adoption de l'ordre du jour

Le Président donne lecture de l'ordre du jour suivant :

1/ Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 juillet 2021

2/ Rapport moral du Président

3/ Rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et la situation financière de l'association au titre de 2021

4/ Rapport médical 2021

5/ Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice écoulé

6/ Approbation des comptes annuels clos au 31 décembre 2021 et affectation du résultat

7/ Quitus de l'exécution de leur mandat par les administrateurs

8/ Points divers

Suivra ensuite l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Présentation thématique : « La loi du 2 août 2021 sur la réforme de la Santé au Travail applicable au 31 mars 2022 » par Mme Aline BETRA.

Cet ordre du jour est adopté à l'unanimité.

1/ Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 juillet 2021

Ce procès-verbal est disponible sur le site d'APST68. Il est également à la disposition des personnes qui souhaitent avoir un exemplaire.

Ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2/ Rapport moral du Président

Monsieur REBERT rappelle que 2021 est l'année qui aura été marquée par le 70° anniversaire de la création de notre association, une année bien difficile et plutôt mouvementée, tant par rapport aux aléas de la crise sanitaire, qu'au niveau de la vie et du fonctionnement du service.

Une crise qui aura sans nul doute impacté son fonctionnement au quotidien : mise en place des mesures de protection et des règles de distanciation, assistance accrue aux entreprises, participation aux actions de dépistage et de vaccination Covid 19.

Une fin d'année qui laissera un souvenir bien désagréable avec le rejet par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 Décembre dernier du projet de fusion avec le service de Santé au Travail de Saint-Louis.

Le Président tient déjà à souligner qu'APST 68 a été mobilisé à tous les moments de la crise sanitaire : Réactivité et Engagement à tous moments aux côtés des entreprises et de leurs salariés.

Il faut ainsi noter une implication soutenue des collaborateurs d'APST 68, une disponibilité des médecins du travail, une diffusion de messages de prévention optimisée et démultipliée, avec des communications individuelles et collectives.

Il est à noter tout particulièrement les nombreuses séances de vaccinations mises en place tout au long de l'année.

Malheureusement la fin de l'année laissera un goût amer avec le rejet du projet de fusion, rejet orchestré par des manœuvres frauduleuses évidentes : démarchages auprès des adhérents et diffusion de mauvaises informations sur l'opération de fusion.

Sans baisser les bras, APST 68 a immédiatement relancé le projet, en mettant tout en œuvre pour assurer une diffusion complète et transparente auprès de ses adhérents.

Gardons espoir que le projet présenté aux votes de la prochaine Assemblée Générale Extraordinaire puisse recueillir un vote favorable pour un fonctionnement optimal de la Médecine de Prévention au sein du département du Haut-Rhin.

Malgré tous ces événements, l'année 2021 s'achève toutefois sur une note positive, l'APST 68 est performant tant économiquement que dans la réalisation de ses missions en matière de Santé au travail. Vous pourrez le constater au cours des différentes présentations. Ce point est à mes yeux essentiel « *Proposer un service de qualité à nos entreprises et à nos adhérents* ».

L'association dénombre ainsi au 31 décembre dernier un peu plus de 4500 adhérents, accueillant un peu plus de 64000 salariés, travailleurs temporaires inclus.

Sur le plan du personnel, il n'est pas à noter de mouvements particuliers, si ce n'est un départ à la retraite et une nouvelle embauche d'un médecin du travail. Ces éléments seront repris dans le rapport administratif.

Travailler en partenariat avec APST 68, c'est la garantie de bénéficier de compétences de professionnels en prévention, dont la préoccupation constante est d'éviter toute altération de la santé des salariés du fait de leur travail.

Bien que basé sur un résultat prévisionnel négatif avec un taux d'augmentation très raisonnable, l'exercice budgétaire consolidé laissera toutefois apparaître un résultat positif au final. Celui-ci s'explique non seulement par la progression des effectifs, mais aussi par un suivi attentif des variations d'effectifs de salariés auprès des différents adhérents.

De plus, il faut relever la bonne maîtrise des dépenses tout au long de l'année.

Daniel HANS en donnera tous les détails dans le cadre des comptes rendus administratif et financier.

Le Docteur KIRSTETTER présentera les éléments essentiels du rapport médical 2021.

Mme Aline BETRA, au terme de notre Assemblée Générale, développera les éléments essentiels de la nouvelle Réforme de la Médecine du Travail, dans le cadre de la loi du 2 Août 2021. Une quarantaine de décrets d'application reste toutefois encore en attente.

Sur le plan local, Monsieur REBERT tient à signaler que le service adhère et participe aux travaux de l'association GEST (Grand Est Santé au Travail).

L'association GEST est née en Décembre 2018 de la volonté des Services de Santé au Travail Interentreprises du Grand Est de créer un lieu d'échange, de concertation, de réflexion et de coordination de leurs actions.

Toutefois, le service a suspendu sa participation aux travaux depuis la dernière AGE.

Avant de laisser la parole aux autres intervenants, Monsieur REBERT réitère ses remerciements aux membres de la Commission de Contrôle et du Conseil d'Administration, pour l'investissement et l'intérêt qu'ils portent à l'association ; ils constituent un rouage important de son bon fonctionnement.

Le Président voudrait renouveler ses remerciements à l'ensemble du personnel médical, paramédical et administratif de notre Service pour leur engagement et les efforts fournis notamment au cours de cette année bien particulière.

Afin que les prestations rendues aux adhérents restent toujours de qualité et répondent aux attentes, APST 68 poursuivra sans relâche notre action en maintenant disponibilité et efficacité,

3/ Rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et la situation financière de l'association au titre de 2021

Monsieur Daniel HANS, Secrétaire Général, présente le rapport d'activités relatif à l'exercice 2021 ; ce rapport a été remis à l'ensemble des participants.

Il a notamment porté sur :

- L'organisation du Service,
- La structure juridique et administrative de l'Association,
- Des informations relatives à la composition de la Commission de Contrôle et du Conseil d'Administration,
- Des statistiques sur les adhérents, les effectifs à surveiller, le temps médical,
- Les mouvements du personnel,
- Le fonctionnement interne et la gestion administrative,
- Les investissements réalisés.

Monsieur REBERT remercie Monsieur HANS et l'ensemble du personnel pour le travail fourni.

4/ Rapport médical 2021

Le Président invite le Docteur KIRSTETTER, Médecin Coordinateur, à présenter le résumé du rapport médical 2021.

Le Docteur KIRSTETTER rappelle que la crise sanitaire, sans précédent, pouvant mettre en jeu la santé des personnes et la pérennité des entreprises s'est poursuivie en 2021.

Le SIST Centre Alsace a adapté son organisation au fil de l'évolution de la crise sanitaire pour répondre aux besoins des adhérents dans le respect des dispositifs réglementaires.

Ce rapport rend compte de l'activité médicale menée au cours de l'année par l'ensemble des médecins et infirmières, relate son évolution en fonction des mouvements des professionnels de santé, ainsi que l'évolution des effectifs dans les différents secteurs en centres fixes et en entreprises.

Il détaille le nombre de salariés convoqués, examinés et récapitule les activités médicales cliniques, les examens complémentaires et les conclusions professionnelles. Il indique également l'action menée en milieu de travail.

De nombreux moyens ont été mis en place pour assurer un meilleur service aux adhérents. Il en donne quelques exemples :

- Maintien des compétences techniques, notamment du pôle évaluation du risque chimique et ergonomique,
- Poursuite des relations avec CAP-EMPLOI et tout particulièrement avec le service prévention de la CARSAT Alsace Moselle, notamment en participant au contrat de consortium sur le Développement d'une application de réalité virtuelle pour le secteur de la grande distribution. L'objectif est de développer de multiples modalités pédagogiques qui permettront de déployer des formations / actions dès cette année.

Parmi les actions entreprises dans ce cadre, on peut relever :

- La participation à l'aménagement des postes de travail dans le cadre des mesures de maintien dans l'emploi des travailleurs en situation de handicap,
- La participation à l'organisation des soins d'urgences dans les entreprises,
- ...

Monsieur REBERT remercie le Docteur KIRSTETTER ainsi que l'ensemble de l'équipe médicale pour leur collaboration.

5/ Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice écoulé

Monsieur Daniel HANS présente à l'Assemblée le compte de résultat et le bilan au 31 décembre 2021. Un document de synthèse a été remis à l'ensemble des participants.

Monsieur REBERT remercie Monsieur HANS pour la présentation des comptes financiers.

Monsieur REBERT cède la parole à Monsieur COUCHOT, Commissaire aux Comptes.

Monsieur COUCHOT précise que cette année, vu que l'Assemblée Générale Extraordinaire a été avancée, l'audit a été effectué en janvier-février, période où des éléments de l'année précédente sont encore en cours de facturation. La méthode retenue a donc été d'arrêter les comptes avec les informations connues en date du 7 février et de faire une estimation selon les règles statistiques.

Monsieur REBERT précise que le processus a effectivement dû être accéléré en raison du projet de fusion.

Monsieur COUCHOT présente son rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021 sur le contrôle des comptes annuels et les vérifications spécifiques et informations prévues par la loi. Il certifie que les comptes sont réguliers et sincères.

6/ Approbation des comptes annuels clos au 31 décembre 2021 et affectation du résultat

Aucune question relative aux comptes n'ayant été soulevée, le Président remercie Monsieur COUCHOT et demande à l'Assemblée d'approuver le compte de résultat clôt le 31 décembre 2021,

Le résultat de l'exercice avant impôt est de 203 232 €. Le montant après impôts, est affecté au report à nouveau.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

7/ Quitus de l'exécution de leur mandat par les administrateurs

Monsieur REBERT demande à l'Assemblée de donner quitus au Conseil d'Administration pour sa gestion, ce qui est fait à l'unanimité des membres présents.

8/ Approbation du budget prévisionnel 2022

Monsieur REBERT précise que le budget a été défini avec prudence par rapport à l'estimation des prestations à accomplir en 2022. Il rajoute qu'un déficit est envisagé mais que l'Association va tout mettre en œuvre pour le limiter et que lors du Conseil d'Administration du 10 janvier 2022, il a été décidé de maintenir une stabilité tarifaire en 2022 sur la base 2021.

La parole est ensuite redonnée à Monsieur HANS pour la présentation du budget prévisionnel 2022, budget approuvé par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 10 janvier 2022.

Les tarifs retenus pour les cotisations de l'exercice 2022 restent donc les suivants :

	€.H.T.
- Cotisation à l'effectif (entreprises vues en centres).....	84.00 €
- Cotisation à la vacation (entreprises possédant leurs propres locaux médicaux)	532.00 €
- Cotisation à la vacation (Préfecture)	532.00 €
- Cotisation travailleur temporaire	88.80 €
- Vacances infirmière	256.00 €

Monsieur REPIQUET, représentant l'adhérent DESSINDUS demande si l'augmentation des carburants a été budgétée. Monsieur REBERT explique que le budget a été élaboré en janvier, en amont de l'annonce de ces augmentations qui datent du 24 février 2022, mais que bien entendu, cela risque d'engendrer une majoration des charges.

L'Assemblée approuve le budget prévisionnel et les cotisations de l'exercice 2022.

Monsieur REBERT clôt l'Assemblée Générale Extraordinaire et ouvre l'Assemblée Générale Extraordinaire. Il signale que celle-ci ne pourra se tenir ce jour car après décompte des présences et des pouvoirs, le nombre ne permet pas de délibérer valablement. En effet, il est nécessaire d'avoir ¼ des adhérents présents ou représentés soit 1 145 adhérents.

De ce fait, une deuxième Assemblée Générale Extraordinaire se tiendra le 28 mars 2022. Les pouvoirs établis pour la présente réunion resteront valables.

Monsieur REBERT clôt ensuite l'Assemblée Générale Extraordinaire et rouvre l'Assemblée Générale Ordinaire.

PRESENTATION THEMATIQUE

Monsieur REBERT donne la parole à Mme Aline BETRA qui présente « La loi du 2 août 2021 sur la réforme de la Santé au Travail applicable au 31 mars 2022 », en déclinant les points suivants :

- Renforcer la prévention au sein des entreprises et décroiser la santé publique et la santé au travail,
- Définir l'offre de services à fournir aux entreprises et aux salariés, notamment en matière de prévention et d'accompagnement,
- Mieux accompagner certains publics, notamment vulnérables, et lutter contre la désinsertion professionnelle,
- Réorganiser la gouvernance de la prévention et de la santé au travail.

Le Docteur KIRSTETTER précise qu'environ 45 décrets d'application sont encore en attente.

Au terme de ces échanges et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur REBERT remercie les différents intervenants et les adhérents présents pour leur participation aux travaux.

La séance est levée à 11 h 15.

Le Président,
Francis REBERT